



COMMUNIQUE DE PRESSE

Jeudi, 1^{er} décembre 2022

Propos du maire de Metz contre les boites de nuit : UMIH NUIT dénonce des propos à contre-courant de l'époque

Thierry Fontaine, président UMIH nuit, dénonce les déclarations de François Grosdidier, maire de Metz qui a affirmé que les « *boites de nuit n'ont pas leur place en centre-ville et génèrent des nuisances et incivilités.* »

« Tenter de fermer ces établissements ne règlera pas les problématiques liées à la sécurité mais ne fera que les amplifier. Il existe des discothèques dans toutes les villes de France et d'Europe, dans lesquelles les maires gèrent en toute intelligence avec les exploitants, avec des résultats très positifs, les quelques nuisances générées par ces exploitations. Les solutions existent, ne pas les trouver avec nos professionnels est un aveu d'échec.

De tels propos sont totalement à contre-courant de l'époque ! Si un maire a un problème avec un professionnel, il ne doit pas jeter l'opprobre sur toute une profession. Nous avons besoin de construire une relation avec les décideurs politiques pour œuvrer dans le même sens pour une nuit festive et sécurisée » **Thierry Fontaine, président UMIH nuit**

Des propos irrespectueux envers toute une profession qui représente 1 600 discothèques, 22 000 salariés et 10 000 agents de sécurité. Ces derniers sont des professionnels de l'encadrement de l'espace public et viennent s'ajouter aux agents de police-secours travaillant sur la même tranche horaire 21h - 5h du matin. L'ensemble des professionnels de la nuit est formé aux addictions, aux harcèlements sexuels pour permettre que la fête se déroule du mieux possible dans leur établissement.

Des propos irresponsables envers la jeunesse. La gestion de la nuit par des professionnels est un atout pour la société française en matière de prévention, de sécurité et de santé publique. Comme au temps de la fermeture administrative des discothèques pour des raisons sanitaires liés au covid, les déclarations du maire de Metz auront pour conséquences une augmentation des soirées privées et non encadrées en centre-ville avec une alcoolémie non contrôlée, un nombre d'accidents et de débordements nocturnes qui vont s'amplifier.

Des propos archaïques car les professionnels de la nuit sont des partenaires sociétaux des villes et non des adversaires. La nuit est un secteur créateur d'emplois et un facteur d'attractivité pour une ville, tourisme de loisir mais aussi tourisme d'affaires, de nombreuses villes européennes l'ont compris. La vente d'alcool dans les établissements de nuit représente 8% de l'alcool total vendu en France, ainsi les discothèques ne peuvent être pointées du doigt pour des débordements.

Contact presse UMIH :

Charlotte Le MONIET - 07 87 02 69 66

Ophélie ROTA – 06 82 82 95 82